

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1131^e séance, tenue le mardi 26 janvier 2021, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M^{me} France Houle, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois, M. Langis Michaud, M. Shahrokh Esfandiari ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : M^{me} Delphine Péri-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Sophie Parent, M. Jesus Vazquez-Abad, M^{me} Françoise Guay ; des membres diplômés : M. Guy Gibeau, M. Sylvain Dubé ; les étudiants : M^{me} Alexandra Gariépy, M^{me} Éloïse Johnson, M^{me} Rafaëlle Pons, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M^{me} France Filion ; les observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon), M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Michèle Glémaud ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1131-7.1, de la Faculté de l'aménagement : M^{me} Paula Negron-Poblete, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté, et M^{me} Anne Marchand, professeure titulaire à l'École de design ; pour la délibération CE-1131-7.2, de la Faculté des arts et des sciences : M^{me} Marlène Frigon, directrice du Département de mathématiques et de statistique, et M^{me} Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels ; pour la délibération CE-1131-8.1, de la Faculté des arts et des sciences : M^{me} Ersy Contogouris, professeure adjointe au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques ; pour la délibération CE-1131-9.1, de la Faculté de pharmacie : M. Daniel Lévesque, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche, et M^{me} Sylvie Marleau, professeure titulaire, responsable des programmes en sciences pharmaceutiques aux cycles supérieurs

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; une membre du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay ; des observatrices : M^{me} Stéphanie Gagnon, M^{me} Claire Benoît.

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue à M. Carl-Ardy Dubois, nommé doyen de l'École de santé publique (membre d'office), et à M. Tony Leroux, nommé vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité (membre d'office).

CE-1131-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1130^e séance tenue le 8 décembre 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. COVID-19 : état de la situation
6. Covid-19 : Mesures académiques
 - Ajustements règlementaires : barème Succès/Échec (Reconduction au trimestre d'hiver 2021)
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1. Faculté de l'aménagement — École de design
 - Programme de Maîtrise en aménagement : création d'une option *Design, création et innovation* (2-014-1-5)
 - Programme de Maîtrise en aménagement : création d'une option *Théories en design* (2-014-1-6)
 - Programme de Maîtrise en aménagement : abolition de l'option *Design et complexité* (2-005-1-6)

- 7.2. Faculté des arts et des sciences
Département de mathématiques et de statistique
- Modification aux programmes de Maîtrise (2-194-1-0) et de Doctorat (3-194-1-0) en statistique
8. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 8.1. Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-170-1-0), de Majeure (1-70-2-0) et de Mineure (1-170-4-0) en histoire de l'art
9. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action
- 9.1 Faculté de pharmacie
- Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (2-700-1-0) et de Doctorat (3-700-1-0) en sciences pharmaceutiques
10. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement — CIEE
- Bilan 2019-2020
11. Sous-commission de la recherche de la Commission des études
- Rappel du mandat et calendrier des travaux
12. Affaires diverses
13. Prochaine séance régulière
14. Clôture de la séance

CE-1131-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1130^e SÉANCE

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 4, au premier paragraphe de la délibération CE-1130-6.2, à la troisième ligne, ajouter, après « permettant », « (...), pour un cours, (...) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1130^e séance, tenue le 8 décembre 2020, tel que modifié.

CE-1131-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1130^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1131-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point, et donne la parole aux membres qui souhaitent présenter des questions ou des éléments d'information ; les questions et sujets suivants sont présentés.

La FAÉCUM, en collaboration avec l'AGEEFEP, a produit une capsule vidéo afin de sensibiliser les étudiants à garder leur caméra active lors d'activités, de réunions ou de cours tenus par vidéoconférence. On prend note de la suggestion de partager le lien vers cette capsule.

En réponse à une question, la présidente mentionne que les universités ont été informées d'un arrêté ministériel sur les catégories d'étudiants des sciences de la santé, concernées par la vaccination contre la Covid-19 ; le temps alloué à cette démarche sera rémunéré ; à cette étape, la mesure est indiquée selon une base volontaire, et non obligatoire.

La période de mise en candidatures pour les Prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche est en cours. Ces prix sont attribués par chacun des trois Fonds de recherche du Québec (FRQNT, FRQS, FRQSC), en vue de reconnaître la contribution des professionnels et professionnelles de la recherche, dans toutes les disciplines couvertes par ces trois Fonds. Afin d'assurer une représentativité des candidats provenant de l'Université de Montréal, on invite les chercheurs à effectuer les démarches en ce sens.

Résultats des processus d'admission et d'inscription

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes relativement aux statistiques d'inscription au trimestre d'hiver 2021. Comparativement aux résultats de l'année précédente, on observe une augmentation d'une proportion de 4,8 % du nombre d'inscriptions, et une augmentation d'une proportion de 32 % du nombre d'inscriptions selon le statut d'étudiant libre. Une mise à jour de ces résultats sera effectuée après la date limite pour l'annulation de l'inscription.

En réponse à des questions sur les modalités des cours d'été, des précisions sont apportées sur les formules qui pourront être appliquées (cours en ligne ou cours en présence, et formules appliquées en concordance des directives de la santé publique). En réponse à une question sur la diffusion de l'information relative à l'offre de cours d'été, laquelle sera augmentée, la directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, Mme Michelle Glémaud, indique que des modalités sont en préparation et que les facultés seront consultées sur ces questions.

CE-1131-5 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION
2021-A0033-1130-871

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. Considérant que la région montréalaise reste catégorisée en zone rouge, les activités du trimestre d'hiver se déroulent principalement selon des modalités en ligne et à distance, incluant les cours et activités qu'il était prévu de tenir en présence, à moins d'activités devant être tenues essentiellement sur place (soit certaines activités d'évaluation, de simulation et de laboratoire). En regard du couvre-feu décrété, dès l'annonce de cette mesure, des lettres de sauf-conduit ont été préparées et transmises aux étudiants et employés concernés, dont les activités en présence se terminaient après 20 heures ou se terminaient à une heure ne leur permettant pas d'effectuer ou de compléter leur trajet de retour avant 20 heures. Environ 5 087 sauf-conduits ont été émis pour des étudiants. Par ailleurs, l'Université a indiqué une mesure quant à l'utilisation des masques de procédure sur les lieux, en remplacement des couvre-visages. Des bornes de distribution ont été installées sur différents endroits et entrées du campus, et on augmentera prochainement le nombre de ces lieux de distribution. En réponse à une question, il est indiqué que les directives actuellement en cours exigent une distance de deux mètres entre chaque participant à une activité ou à un cours tenus en présence. En regard de la possibilité de reprendre la formule des cours multimodaux, selon que les directives de la Santé publique le permettront, il est mentionné que la possibilité d'utiliser cette modalité restera au choix des enseignants et ne sera pas obligatoire. Des formations sont assurées par le Centre de pédagogie universitaire—CPU.

La vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, présente des éléments d'information sur les mesures appliquées en regard des activités de recherche, lesquelles limitent la présence sur le campus pour les activités ne pouvant être effectuées selon une modalité à distance. Le traitement des demandes d'activités est centralisé au comité Covid-19 (incluant l'émission de certificats et d'autorisations spéciales). Pour les étudiants internationaux, l'émission de visas à durée limitée est traitée au cas par cas et dans le respect des délais requis.

Une question portant sur la problématique du plagiat qui a été signalée dans le cadre des cours et des évaluations en ligne, la présidente mentionne qu'une approche privilégiée reste celle de la prévention. Elle donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du comité Intégrité, laquelle rappelle les mesures et outils définis en regard de la sensibilisation à cette problématique et en regard du soutien auprès des professeurs et enseignants, et rend compte des interventions effectuées dans le contexte de la pandémie (par exemple, ajustements ou modulations aux modalités d'évaluation utilisées, accompagnement des enseignants et rétroactions, contexte d'application selon une approche de sensibilisation et de prévention, etc.). Des éléments relatifs aux méthodes de travail et à une boîte à outils sont disponibles sur le site *Intégrité* de l'Université et sur StudiUM. Des outils d'information et de sensibilisation ont également été diffusés par la FAÉCUM. On prend note de la possibilité de partager des éléments d'information sur les mesures et outils disponibles avec les écoles affiliées.

Par ailleurs, les membres ont reçu le document 2021-A0033-1130-871, sur un tableau des décisions de la Commission des études et du VRAEE en regard de la situation de pandémie.

CE-1131-6 COVID-19 : MESURES ACADEMIQUES
- Ajustements règlementaires : barème Succès/Échec
(Reconduction au trimestre d'hiver 2021)
2021-A0033-1131-870

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente la proposition de résolution, afin de reconduire, au trimestre d'hiver 2021, les ajustements règlementaires, adoptés pour le trimestre d'automne 2020 lors de la séance du 8 décembre dernier (CE-1130-6.2), permettant, pour un cours, de se prévaloir du choix entre le barème de notation normalement prévu (notation littérale) ou le barème de notation succès ou échec (S/E), exprimé au relevé de notes officiel par la mention (S) ou (E). Comparativement à la résolution adoptée à la séance de décembre, un alinéa a été ajouté (alinéa 5), référant aux instructions du formulaire, indiquant que « cette mesure ne s'appliquera pas à un cours pour lequel ou dans le cadre duquel un échec a été encouru en raison d'une sanction disciplinaire, d'une fraude ou d'un plagiat. Le cas échéant, le barème S/E choisi pour ce cours pourra être retiré et la note obtenue en vertu du barème d'origine reportée au dossier ». La présentation reporte au document 2021-A0033-1131-870.

Un ajout est proposé au nouvel alinéa 5, de manière à préciser que dans le cas où le cours concerné ne serait plus éligible au choix du barème de notation, la modalité du barème S/E pourra être choisie pour un autre cours. Après discussion, la Commission convient de l'ajout proposé à la fin de l'alinéa 5, et se lisant : « Le barème S/E peut alors être choisi pour un autre cours ».

Des représentants étudiants signalent que la mesure proposée est reçue favorablement, et reste appréciée dans la perspective de favoriser de meilleures conditions de cheminement, dans le contexte de la pandémie. Ils mentionnent qu'un souhait a été présenté afin que cette mesure puisse être appliquée pour plus d'un cours. La présidente rappelle que la modalité proposée reste une mesure exceptionnelle, définie en regard de circonstances spécifiques. Des avis portent sur le fait que d'étendre l'application d'une telle mesure à plus d'un cours occasionnerait un effet de démotivation de part et d'autre. Relativement à la mesure appliquée au trimestre d'automne 2021, la registraire, Mme Marie-Claude Binette, indique qu'un nombre de 8 805 demandes de changement de barème de notation a été traité.

Attendu que :

Depuis le trimestre d'hiver 2020, les enseignants ont dû adapter les modalités d'enseignement et d'évaluation des apprentissages, en raison de la crise sanitaire ;

Ces modalités ont imposé aux enseignantes et enseignants, de même qu'aux étudiantes et étudiants, une grande adaptation, en sus des exigences liées au cheminement académique ;

Le contexte sanitaire et les adaptations requises pour y faire face ne sont pas de nature à favoriser la réussite des étudiantes et étudiants au niveau normalement attendu ;

L'article 23 de la Charte de l'Université de Montréal définit clairement le rôle et les responsabilités de la Commission des études ;

23. Pouvoirs

La commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche.

Elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas ; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte, pour le trimestre d'hiver 2021, la mesure suivante afin de minimiser les effets de la crise sanitaire sur le cheminement académique des étudiantes et étudiants :

- 1) Pour un (1) de ses cours du trimestre d'hiver 2021, après que la note finale aura été attribuée dans le centre étudiant, l'étudiant a jusqu'à une date à déterminer, ou au plus tard 5 jours après la publication de toutes ses notes, pour se prévaloir du choix entre le barème de notation normalement prévu à ce cours ou le barème de notation succès ou échec (S/E), exprimé au relevé de notes officiel par la mention (S) ou (E). Aux fins de l'application de cette mesure, aucune demande de modification de barème portant sur plus d'un cours n'est permise.
- 2) Tout cours pour lequel l'étudiant fait le choix du barème de notation S/E ne comporte pas de valeur numérique au relevé de notes et n'est pas contributoire à la moyenne de l'étudiant;
- 3) Les facultés peuvent décider, en raison de contingences particulières propres à un programme, d'exigences liées à un organisme d'agrément ou pour tout autre motif de nature académique qu'elles sont en mesure de justifier, de soustraire certains cours du barème de notation S/E. Le cas échéant, les facultés ou départements concernés en avisent les étudiants dès qu'ils sont en mesure de le faire. Les facultés qui soustraient des cours du barème S/E en informent le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études.
- 4) Aux fins de l'application des dispositions réglementaires relatives à la mise en probation, aux normes de succès dans un programme et à l'exclusion, (articles 14, 15 et 16 du Règlement des études de premier cycle et articles 39 et 51 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales) les décisions relatives au cheminement académique des étudiants dans leur programme, au trimestre d'hiver 2021, sont prises en fonction des résultats publiés au relevé de note officiel.
- 5) Cette mesure ne s'applique pas au cours pour lequel ou dans le cadre duquel un échec a été encouru en raison d'une sanction disciplinaire, d'une fraude ou d'un plagiat. Le cas échéant, le barème S/E choisi pour ce cours pourra être retiré et la note obtenue en vertu du barème d'origine reportée au dossier. Le barème S/E peut alors être choisi pour un autre cours.

Conformément au document 2021-A0033-1131-870 modifié, déposé aux archives.

CE-1131-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présente les projets inscrits au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Paula Negron-Poblete, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté, et Mme Anne Marchand, professeure titulaire à l'École de design.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.2, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marlène Frigon, directrice du Département de mathématiques et de statistique, et Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels.

- CE-1131-7.1 Faculté de l'aménagement — École de design
- Programme de Maîtrise en aménagement : création d'une option *Design, création et innovation* (2-014-1-5)
 - Programme de Maîtrise en aménagement : création d'une option *Théories en design* (2-014-1-6)
 - Programme de Maîtrise en aménagement : abolition de l'option *Design et complexité* (2-005-1-6)

2021-A0033-1131-863 ; 2021-A0033-1131-864

La proposition de la création d'une option *Design, création et innovation* et d'une option *Théories en design* (remplaçant l'option *Design et complexité*, abolie) au programme de Maîtrise en aménagement veut répondre à une recommandation issue du processus d'évaluation des programmes, par la mise en place de mesures favorisant l'accès aux études de cycles supérieurs en considérant des cheminements distincts pour la recherche et la pratique, la première option comportant un projet appliqué, et la seconde option étant davantage consacrée à la recherche (comportant la rédaction d'un mémoire)

et à la réflexion théorique et critique sur un sujet ciblé en design. Bien que partageant un tronc commun sur des outils conceptuels et méthodologiques en recherche et en création en design (9 crédits de cours obligatoires), les deux options se distinguent par certains de leurs objectifs de formation et par leur clientèles, l'option *Design, création et innovation* s'adressant principalement à des candidats ayant complété une formation en design industriel ou en design de produits (des modalités de cheminement accéléré sont prévues pour les étudiants du cheminement *Honor* du programme de Baccalauréat en design industriel) ou issus de disciplines connexes (design graphique, design de jeux, etc.), et l'option *Théories en design* visant à recevoir des étudiants et des professionnels provenant de champs disciplinaires diversifiés. La démarche de l'École a également considéré la définition de formules pédagogiques adaptées aux formations recherchées (constitution d'équipes thématiques, ateliers, tutorat individualisé, etc.). La structure de l'option *Design, création et innovation* comporte 45 crédits, répartis selon 31 crédits de cours obligatoires —dont 21 crédits d'atelier de design dédiés au projet de création (bloc 70F—*Ateliers de design avancé*) —, de 11 à 14 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. En lien avec la redéfinition des contenus de formation, plusieurs nouveaux cours sont créés pour l'option (dix-neuf cours de sigle AME et six cours de sigle DIN). La structure de l'option *Théories en design* comporte 45 crédits, répartis selon 36 crédits de cours obligatoires —dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire—, de 6 à 9 crédits de cours à option et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix. Un nouveau cours de sigle AME est créé (pour le mémoire). L'implantation des nouvelles options est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée aux documents 2021-A0033-1131-863 et 2021-A0033-1131-864.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, mentionne que le projet répond adéquatement aux recommandations issues du processus d'évaluation, et signale des composantes du projet qui présentent des qualités d'originalité et d'intérêt (stage de mission professionnelle ; enrichissement de l'offre de formation liée à des enjeux de développement durable ; formule pédagogique des équipes thématiques).

En réponse à une question, on prend note de vérifier la possibilité de définir des modalités afin de rendre la documentation sur les projets de programmes accessible aux autres facultés, dans une perspective de partage de bonnes pratiques.

En réponse à une question, il est précisé que des collaborations avec la Faculté de musique restent possibles dans le cadre des équipes thématiques (possibilité de suivre des cours ou des activités de cette Faculté), plutôt que dans le cadre des cours au choix.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, souhaite souligner l'apport de Mme Manon Guité, qui a entamé le développement de ce projet lors de son mandat de vice-doyenne.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité et l'originalité du projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École de design de la Faculté de l'aménagement :

- la création d'une option *Design, création et innovation* (2-014-1-5), au programme de Maîtrise en aménagement, conformément au document 2021-A0033-1131-863 ;
- la création d'une option *Théories en design* (2-014-1-6), et l'abolition de l'option *Design et complexité* (2-005-1-6), au programme de Maîtrise en aménagement, conformément au document 2021-A0033-1131-864.

CE-1131-7.2 Faculté des arts et des sciences
Département de mathématiques et de statistique
- Modification aux programmes de Maîtrise (2-194-1-0) et de Doctorat (3-194-1-0) en
statistique

2021-A0033-1131-865 ; 2021-A0033-1131-866

La modification au programme de Maîtrise en statistique propose principalement des aménagements à la structure et aux contenus de formation, de manière à tenir compte de l'évolution de la discipline (dont le développement des données massives), et de manière à assurer une plus grande flexibilité au cheminement, plus particulièrement pour l'option *Biostatistique*. En lien avec l'évolution de la statistique et avec les expertises présentes au Département, six nouveaux cours de sigle STT sont créés, dont un nouveau cours optionnel de statistique bayésienne (STT 6215). La modification au programme de Doctorat en statistique porte principalement sur la structure du programme —par l'ajout de 2 crédits de cours obligatoires, occasionnant la diminution du nombre de crédits attribués à la thèse, passant de 75 à 73 crédits—, et sur le répertoire de cours, par la mise à jour des contenus, en lien avec l'évolution de la discipline et avec les expertises présentes au Département. Un nouveau cours de sigle STT est créé pour la thèse (changement du nombre de crédits). Les cours STT 6532 et STT 6533, sur des contenus en consultation statistique, sont mis obligatoires, le Département proposant que les étudiants ayant complété leur programme de Maîtrise dans une autre université suivent ces deux cours ; les étudiants provenant du programme de Maîtrise du Département pourront faire remplacer ces cours, avec accord du responsable de programme. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée aux documents 2021-A0033-1131-865 et 2021-A0033-1131-866.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise (2-194-1-0) et de Doctorat (3-194-1-0) en statistique, au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2021-A0033-1131-865 et 2021-A0033-1131-866.

CE-1131-8 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale du projet inscrit au point 8.1.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 8.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Ersy Contogouris, professeure adjointe au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

CE-1131-8.1 Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-170-1-0), de Majeure
(1-170-2-0) et de Mineure (1-170-4-0) en histoire de l'art

2021-A0033-1131-867, 867.1

La modification aux programmes de Baccalauréat, de Majeure et de Mineure en histoire de l'art propose une redéfinition importante de la structure, des cours et des contenus de cours. La refonte présentée se pose dans la perspective de définir une offre de formation qui soit plus diversifiée, notamment, par l'acquisition d'outils et de méthodes d'analyses théoriques de la discipline et par une exposition à une plus grande pluralité des formes de pensée en histoire de l'art, en cohérence avec les développements constants ainsi qu'avec les réflexions actuelles caractérisant cette discipline. En plus de simplifier et de faciliter le cheminement dans les programmes, leur restructuration permettra d'approfondir et de consolider les composantes distinctives des programmes en histoire de l'art, tout en assurant une formation qui reflète quelques-uns des changements importants de la discipline et qui s'accorde avec les nouvelles expertises présentes au Département. En lien avec les recommandations du rapport d'évaluation externe (2017) et avec les composantes du plan stratégique du Département (2017-2022),

la refonte proposée visera l'application d'approches expérimentales (notamment, dans les domaines de la recherche-crédation et des humanités numériques) ainsi que le développement d'une plus grande synergie avec les études cinématographiques et vidéoludiques, associés à une offre de cours portant sur des contenus davantage liés à une perspective globale de l'histoire de l'art et à des problématiques découlant de cette perspective (colonialismes, études des genres, etc.). Par ailleurs, la cohésion recherchée par la redéfinition de la structure et des contenus de formation permettra d'assurer une meilleure promotion de la réussite étudiante et un renforcement du sentiment d'appartenance. La modification à la structure du programme de Baccalauréat présente un nombre réduit de blocs de cours ainsi qu'un réaménagement du regroupement des cours dans les blocs (incluant l'intégration des nouveaux cours créés). La structure des programmes de Majeure et de Mineure a été modifiée en conséquence. Dans le répertoire de cours, la création de quatorze nouveaux cours permettra d'assurer une plus grande couverture historique, géographique et théorique, ainsi que de combler certaines lacunes dans ces contenus (cours sur la Rome antique, le monde médiéval, l'art des 20^e et 21^e siècles). D'autres changements portent sur le remplacement de cours déjà existants (abolition/création), la modification de titres ou de descriptions de cours, et l'abolition de trois cours. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1131-867.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de cheminement et la disponibilité des cours (offerts selon une fréquence régulière), et sur la coordination des diverses approches théoriques et pédagogiques, en regard de leur coexistence et de leur coordination dans le fonctionnement du programme.

La Commission félicite la Faculté et le Département pour la pertinence de la refonte proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-170-1-0), de Majeure (1-170-2-0) et de Mineure (1-170-4-0) en histoire de l'art, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2021-A0033-1131-867.

CE-1131-9 PROTOCOLE INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D' ACTIONS FACULTAIRES
CE-1131-9.1 Faculté de pharmacie
- Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (2-700-1-0) et de Doctorat (3-700-1-0) en sciences pharmaceutiques
2021-A0033-1131-868,868.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, et la doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présentent ce point. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Daniel Lévesque, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche, et Mme Sylvie Marleau, professeure titulaire, responsable des programmes en sciences pharmaceutiques aux cycles supérieurs, de la Faculté de pharmacie.

Dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences pharmaceutiques, le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes a identifié les forces des programmes (dont la formation complète dans la discipline assurée par les programmes, la qualité des enseignements et des expertises, l'excellent taux de placement des finissants sur le marché du travail) et les aspects à améliorer (nécessité d'élaborer une description des compétences transversales, modalités de recrutement, taux d'attrition du programme de Doctorat, définition de modalités d'échanges sur les différentes pratiques pédagogiques, amélioration des modalités de communication entre les différents laboratoires, développement des éléments d'information sur les perspectives d'emploi), et a formulé ses recommandations en conséquence. Le plan d'action défini par la Faculté a priorisé sept recommandations, et identifié, pour les dix-huit actions envisagées, des délais de réalisation (court, moyen ou long terme), ainsi que quatre catégories et objectifs d'action : les programmes (définition des objectifs en incluant la description des apprentissages et la description des

compétences visées, notamment, les compétences transversales ; définition des profils de sortie ; révision des contenus de formation, dont des contenus liés à la formation complémentaire et à la préparation à l'examen de synthèse et la soutenance de thèse [programme de Doctorat] ; le corps professoral (définition d'activités afin de favoriser les échanges sur les pratiques pédagogiques et les enjeux des programmes aux cycles supérieurs [retraite de programme], et afin d'accroître la cohésion et la collaboration des membres du corps enseignant [ateliers interaxes]) ; la communication (modalités de communication et de diffusion de l'information relative au programme [dont le site internet], au recrutement [plan de recrutement], aux parcours professionnels, etc.) ; l'analyse de facteurs divers (persévérance au programme de Doctorat ; taux de diplomation ; durée des études ; situation professionnelle des diplômés ; perception des employeurs ; etc.). La présentation reportée au document 2021-A0033-1131-868 ; le document 2021-A0033-1131-868.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

La Faculté signale le soutien important assuré par le Bureau de la promotion de la qualité au cours du processus d'évaluation. En regard d'avis présentés, le Faculté prend note de la disponibilité d'expertises ou de documentation pouvant être partagées par d'autres Facultés ou unités, notamment pour les compétences transversales liées à la maîtrise de la langue anglaise (École de langues de la Faculté des arts et des sciences), l'examen de synthèse (Études supérieures et postdoctorales), ou la définition de la modalité du plan d'études, en regard des problématiques d'attrition ou de la durée des études, et de modalités de financement intégré (École de santé publique).

La Commission souligne la qualité du plan d'action défini et du travail réalisé au cours du processus.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de pharmacie pour les programmes de Maîtrise (2-700-1-0) et de Doctorat (3-700-1-0) en sciences pharmaceutiques, conformément au document 2021-A0033-1131-868.

CE-1131-10 COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT — CIEE
- BILAN 2019-2020

2021-A0033-1131-869

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1131-11 SOUS-COMMISSION DE LA RECHERCHE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
- RAPPEL DU MANDAT ET CALENDRIER DES TRAVAUX

Pour ce point, les membres ont reçu un document d'information, sur le mandat et la composition de la Sous-commission de la recherche de la Commission des études.

La vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, présidente de la Sous-commission de la recherche, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, présentent le contexte d'un mandat de la Sous-commission, sur la définition d'une politique sur la conduite responsable en recherche, en lien avec une exigence des conseils subventionnaires fédéraux, et devant être complété pour le mois de juin prochain. En lien avec ces travaux, la Sous-commission a souhaité joindre, à sa composition, la présence de trois personnes-ressources, expertes en conformité et en éthique de recherche, et en fait part à la Commission. La Commission prend acte de cette modalité, et comprend que la participation de ces personnes-ressources reste limitée exclusivement aux travaux relatifs à la politique sur la conduite responsable en recherche. En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur la portée, limitée, d'une telle politique en regard des contrats d'affiliation avec les établissements de santé (les contrats pourront faire référence à la politique dans la mesure où les chercheurs devront s'y conformer), et sur l'instance décisionnelle pour l'adoption de cette politique (soit la Commission des études).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte que, pour ses travaux relatifs à la politique sur la conduite responsable en recherche, la Sous-commission de la recherche ajoutera, à sa composition et uniquement pour ce dossier, la participation des trois personnes-ressources suivantes : M. Pascal Théoret (directeur de la Division de la conformité et de la gestion des risques – Secrétariat général) ; M. Jean Poupart (conseiller en éthique de la recherche au Bureau de la conduite responsable en recherche) ; Mme Virginie Lecourt (conseillère au Bureau de la conduite responsable en recherche).

CE-1131-12 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1131-13 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 16 février 2021, à 14 heures.

CE-1131-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, délibération CE-1132-2, 16 février 2021

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot